



**UMFT**  
Universitatea de  
Medicină și Farmacie  
„Victor Babeș”  
din Timișoara

Code Règlement: UMFVBT- MET/AAPE/2020  
Annexe à la Décision no.16/6022/27.05.2020  
Approuvé la Décision du Conseil d'Administration no. 5821/21.05.2020  
Adresse: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,  
code 300041, Roumanie  
[Tél: \(40\)256293389](tel:(40)256293389); Fax: (40)256490626  
E-mail: [rectorat@umft.ro](mailto:rectorat@umft.ro); [www.umft.ro](http://www.umft.ro)

**LA METHODOLOGIE ET LA PROCEDURE DE  
TRAVAIL ANTI-PLAGIAT  
REGARDANT LA VERIFICATION DES MEMOIRES  
DE MAITRISE  
AU CADRE DE L`UNIVERSITE DE MEDECINE ET  
PHARMACIE,,VICTOR BABEȘ” DE TIMIȘOARA**

	Date	Signature
Elaboré : Prof.univ.dr.méd. Sorin Ursoniu		
Visa de l'Office juridique		
Visa de la Commission permanente du Sénat pour la révision des règlements et de la charte universitaire		
Date de l'entrée en vigueur :	27.05.2020	
Date de la rétraction :		



# UMFT

Universitatea de  
Medicină și Farmacie  
„Victor Babeș”  
din Timișoara

Code Règlement: UMFVBT- MET/AAPE/2020  
Annexe à la Décision no.16/6022/27.05.2020  
Approuvé la Décision du Conseil d'Administration no. 5821/21.05.2020  
Adresse: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,  
code 300041, Roumanie  
Tél: (40)256293389; Fax: (40)256490626  
E-mail: rectorat@umft.ro; [www.umft.ro](http://www.umft.ro)

## Méthodologie anti-plagiat

**Art. 1.** La présente méthodologie a été élaborée en base du Règlement regardant l'organisation et le déroulement de l'examen de maîtrise afférent à la promotion de l'année universitaire 2019-2020 (annexe à la Décision du Sénat no. 8/3519/26.02.2020, approuvé par la Décision du Conseil d'Administration no. 1793/11.02.2020), conformément à laquelle :

„ **Art. 7. (7)** *La procédure de travail, les documents type ainsi que les périodes où les mémoires de maîtrise peuvent être vérifiés de point de vue de l'originalité du contenu à l'aide du programme anti-plagiat de l'université établie par un pro-doyen de la faculté ensemble avec l'administrateur du système anti-plagiat seront apportés à la connaissance des étudiants en temps utile, par les bureaux de doyen des facultés, par l'affichage à l'aviser de la faculté et sur le site de l'université.*

**(8)** *Les documents obtenus à la suite de la vérification de l'originalité du contenu à l'aide du programme anti-plagiat de l'université, signés et enregistrés, seront déposés par les étudiants au bureau du doyen de l'université avant la présentation du mémoire de maîtrise, au plus tard le 15.07.2020.*”

**Art. 2.** Les mémoires de maîtrise qui vont être vérifiés avec le programme anti-plagiat de l'Université seront transmis via e-mail *en format Word sans bibliographie jusqu'au plus tard le 13.07.2020* pour tous les programmes d'études au cadre des facultés de Médecine, Médecine Dentaire et Pharmacie aux adresses suivantes :

- Faculté de Médecine : [evb@umft.ro](mailto:evb@umft.ro)
- Faculté de Pharmacie : [licente.farmacie@gmail.com](mailto:licente.farmacie@gmail.com)
- Faculté de Médecine Dentaire : [licentemd2@gmail.com](mailto:licentemd2@gmail.com)

**Art. 3.** Les mémoires sont vérifiés en forme complète finale, **maximum deux fois.**

- Dans l'e-mail, au sujet on va mentionner **le nom du candidat** à l'examen de maîtrise.
- Pour éviter l'agglomération des derniers jours, les mémoires de maîtrise seront transmis avec le respect des prévisions de la présente méthodologie.

**Art. 4.** Pour limiter le plus possible le contact personnel dans les circonstances actuelles créées par la pandémie de coronavirus, nous vous faisons connaître ce qui suit :

- **L'Annexe no. 1 au Règlement anti-plagiat / PROCES VERBAL DE CONTROLE DE L'ORIGINALITE DU MEMOIRE** ne sera plus émise par la personne qui vérifie le mémoire. Le document sera remplacé avec le **RAPPORTUL DE SIMILITUDE** (en format PDF) reçu par l'étudiant via e-mail de l'unité organisationnelle qui a vérifié le mémoire et qui sera imprimé par l'auteur du mémoire de maîtrise ;

- **L'Annexe no. 2 au Règlement anti-plagiat / l'Avis du coordonnateur regardant l'admission du mémoire en vue de la présentation** sera déchargé par l'étudiant sur le lien [http://www.umft.ro/data\\_files/documente-atasate-sectiuni/3358/aviz\\_indrumator.pdf](http://www.umft.ro/data_files/documente-atasate-sectiuni/3358/aviz_indrumator.pdf) et sera signé par le coordonnateur du mémoire de maîtrise, après avoir pris connaissance du Rapport (Complet) de Similitude généré par le Système Anti-plagiat pour le mémoire, envoyé par l'étudiant.



# UMFT

Universitatea de  
Medicină și Farmacie  
„Victor Babeș”  
din Timișoara

Code Règlement: UMFVBT- MET/AAPE/2020

Annexe à la Décision no.16/6022/27.05.2020

Approuvé la Décision du Conseil d'Administration no. 5821/21.05.2020

Adresse: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,  
code 300041, Roumanie

Tél: (40)256293389; Fax: (40)256490626

E-mail: rectorat@umft.ro; [www.umft.ro](http://www.umft.ro)

**Art. 5. Le rapport de similitude**, respectivement le **rapport complet de similitude** (.pdf et .html) contiennent toutes les dates nécessaires pour l'établissement de l'originalité du mémoire par le coordonnateur du mémoire, le seul autorisé d'effectuer une analyse exacte des emprunts saisis par le système Anti-plagiat.

### *L'interprétation du Rapport de Similitude*

**Art. 6.** Le rapport de Similitude doit être toujours analysé par le coordonnateur du mémoire. On va avoir en vue aussi s'il apparaît un nombre trop grand de potentiels emprunts provenant d'une seule source.

**Art. 7.** La valeur du Coefficient de Similitude 1 détermine quel est le pourcentage du document qui contient des phrases de 5 mots ou plus longues, trouvées dans la base de données mère des autres universités affiliées ou sources sur l'Internet. Le coefficient de Similitude 1 ne doit pas normalement dépasser 50%.

**Art. 8.** La valeur du Coefficient de Similitude 2 détermine quel est le pourcentage du document qui contient des phrases de 25 mots ou plus longues, trouvées dans les bases susmentionnées. Le Coefficient de Similitude 2 ne doit pas normalement dépasser 5%.



# UMFT

Universitatea de  
Medicină și Farmacie  
„Victor Babeș”  
din Timișoara

Code Règlement: UMFVBT- MET/AAPE/2020  
Annexe à la Décision no.16/6022/27.05.2020  
Approuvé la Décision du Conseil d'Administration no. 5821/21.05.2020  
Adresse: P-ța Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara,  
code 300041, Roumanie  
Tél: (40)256293389; Fax: (40)256490626  
E-mail: rectorat@umft.ro; [www.umft.ro](http://www.umft.ro)

## PROCEDURE DE TRAVAIL ANTI-PLAGIAT

- L'Annexe no. 1 au Règlement anti-plagiat / le PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'ORIGINALITE DU MEMOIRE ne sera plus émise par la personne qui vérifie le mémoire. Le document sera remplacé avec le **RAPPORTUL DE SIMILITUDE** (en format PDF) reçu par l'étudiant via e-mail de l'unité organisationnelle qui a vérifié le mémoire et qui sera imprimé par l'auteur du mémoire de maîtrise.

- L'Annexe no. 2 au Règlement anti-plagiat / l'Avis du coordonnateur regardant l'admission du mémoire en vue de la présentation sera déchargé par l'étudiant sur le lien [http://www.umft.ro/data\\_files/documente-atasate-sectiuni/3358/aviz\\_indrumator.pdf](http://www.umft.ro/data_files/documente-atasate-sectiuni/3358/aviz_indrumator.pdf) et sera signé par le coordonnateur du mémoire de maîtrise, après avoir pris connaissance du Rapport (Complet) de Similitude généré.

**Pour faire une interprétation exacte du Rapport de Similitude, on doit réaliser les opérations suivantes :**

- Il est nécessaire de vérifier la valeur des Coefficients de Similitude (on considère suspicieuse le dépassement du seuil de 50% pour le Coefficient de Similitude 1 et 5% pour le Coefficient de Similitude 2),
- Il est nécessaire d'analyser la liste avec “ Les plus longs fragments identifiés comme étant similaires ” (on considère suspicieux les fragments avec un nombre de mots plus grand que 200, c'est pourquoi il est besoin d'une vérification minutieuse ; s'il existe de tels fragments ils doivent être trouvés par l'utilisation du lien “marquer le fragment” et on doit vérifier si ces fragments sont cités),
- Dérouler la liste avec “Documents qui contiennent des fragments similaires ”, en prenant en considération surtout les documents qui comprennent des fragments qui dépassent la limite du Coefficient de Similitude 2 (ils sont marqués avec des caractères gras). Au cas où il apparait de tels documents, surtout s'ils se trouvent au début de la liste, on doit utiliser le lien “marquer le fragment” et on doit vérifier s'il s'agit des phrases courtes répandues dans l'entier document (dans ce cas, on peut les considérer des emprunts au hasard), ou s'il s'agit des fragments longs de texte qui sont avoisinés et séparés seulement par des phrases courtes (ce type de situation va élever des soupçons),
- Au cas où il apparait tout type de soupçon, le Rapport de Similitude doit être soumis à une analyse exacte, qui est basée, à part l'utilisation des fonctions du Rapport de Similitude présenté aux points 1-3, sur l'analyse exacte du contenu du document, en tenant compte du marquage des fragments qui ont été découverts par le système dans les autres textes.”

Au cas où le coordonnateur du mémoire de maîtrise constate le dépassement de ces seuils dans le Rapport de Similitude, il sera nécessaire que le candidat refasse les fragments identifiés avec des problèmes sous la surveillance du coordonnateur. Le mémoire sera renvoyé en vue de la génération du Rapport Complet de Similitude. Si ultérieurement on constate la persistance des problèmes, le mémoire et les rapports afférents seront envoyés pour l'analyse au directeur du programme anti-plagiat de l'Université de Médecine et Pharmacie „Victor Babeș” de Timișoara à l'adresse [sursoniu@umft.ro](mailto:sursoniu@umft.ro).

Timișoara,  
20.05.2020

Prof.univ.dr.méd. SORIN URSONIU  
Directeur du programme anti-plagiat